

ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES **du dimanche 20 juin 2021.**

Informations communes à l'ensemble des bureaux de vote.

1. Ouverture et fermeture des bureaux

Les deux scrutins seront ouverts à 8h et se termineront à 18h.

Le dépouillement suivra immédiatement après, sachant que dans les bureaux où l'organisation des élections a été mutualisée (bureau de vote n° 1 et bureau de vote n° 2), il se fera de façon séquencée, avec le traitement des élections régionales en priorité.

2. Pièces à présenter par les électeurs à l'entrée des bureaux de vote :

- La carte d'électeur
- Une pièce d'identité **avec photographie** (carte d'identité, passeport, carte vitale, carte d'élu, carte de combattant, carte d'invalidité ou de mobilité avec inclusion, permis de conduire sécurisé conforme au format « UE » ou le permis cartonné rose s'il a été émis avant 2013, permis de chasser...)

3. Mesures sanitaires obligatoires communes aux trois bureaux de vote :

- Une file d'attente extérieure est matérialisée par une signalisation au sol pour permettre une distanciation de 1.5 mètres entre chaque personne,
- Une file d'attente extérieure organisée de la même manière est réservées aux personnes vulnérables qui seront prioritaires pour accéder aux bureaux de vote,
- Le port du masque est obligatoire dans le bureau de vote pour les membres des bureaux de vote, le personnel communal, les scrutateurs et les électeurs,
- Du gel hydroalcoolique est mis à disposition à l'entrée et à la sortie de chaque bureau de vote,
- Il est demandé à chaque électeur d'emmener son stylo personnel et de ne pas le prêter,
- La Préfecture nous impose d'autoriser l'accès au bureau de vote simultanément à 3 électeurs maximum, soit pour les bureaux de vote mutualisés à 6 électeurs au total,
- Pour les opérations de dépouillement, le Préfecture demande de restreindre la présence du public et de respecter une distanciation de 1.5 mètres entre chaque personne, ce qui représente un espace réservé de 9m² par individu. Il est possible, si un grand nombre de personnes vient assister aux opérations de dépouillement, qu'une rotation du public soit organisée.

Organisation des bureaux de vote

Bureau n°1 – Centre socio culturel

Les deux scrutins sont organisés dans la grande salle.

L'entrée se fait par la porte principale (escalier donnant sur le parking).
Un fléchage est mis en place pour guider les électeurs.
La sortie est prévue au niveau de la porte latérale donnant sur le parking, ceci pour éviter le croisement des électeurs.

Bureau n°2 – Ecole maternelle Perrault, rue du Marché

Exceptionnellement et en raison de la crise sanitaire, le bureau de vote est transféré au CERAM, rue de Betschdorf, dans la salle « FESTIVE » où sont organisés les deux scrutins.

L'entrée se fait par la porte latérale.
Un fléchage est mis en place pour guider les électeurs.
La sortie est prévue par une seconde porte latérale pour éviter le croisement des électeurs.

Bureau n°3 – Ecole maternelle Prévert, 7 rue Saint-Bonnet Briance

Les élections régionales et départementales sont organisées **dans deux salles différentes.**

L'entrée se fait par la porte d'accès principale de l'école.
Un fléchage est mis en place pour guider les électeurs.
La sortie est prévue au niveau d'une porte arrière de la salle d'évolution pour éviter le croisement des électeurs.